

Inscription de la trame verte et bleue au Plan Local d'Urbanisme

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Ville de Vitry-sur-Seine
- **Services de la collectivité associés** : Direction de l'Urbanisme ; Direction Voirie-Environnement ; Direction Espaces Verts
- **Budget** : 45 600 € TTC
- **Partenaires financiers** :
- **Partenaires techniques** : Bureau d'études Complémentterre d'assistance à la maîtrise d'ouvrage constitué notamment de paysagistes conseil et écologues)
- **Date de début** : 2e semestre 2017
- **Date de fin** : Décembre 2020



OBJECTIFS

L'ambition de la Ville est de concilier le développement urbain avec une utilisation économe de l'espace pour préserver les espaces naturels et une certaine perméabilité des sols. La trame verte et bleue compte ainsi 4 objectifs :

- 1/ Mettre en valeur les qualités paysagères du territoire : aménager et rendre lisible l'espace urbain ; préserver et développer les sites naturels et paysagers majeurs, "pôles verts" attractifs qui contribuent à la vie du territoire ; mettre en réseau les parcs et jardins en s'appuyant sur les sites majeurs et en faisant participer l'espace public comme support et continuité de la trame verte et bleue ; accompagner et poursuivre le projet de coulée verte départementale Bièvre-Lilas ; préserver les sentes du Coteau ; préserver, développer et remettre en état les continuités écologiques;
- 2/ Conforter les présences de la nature en ville : intégrer la nature dans les projets par la réalisation d'espaces verts de pleine terre suffisamment dimensionnés ; préserver les jardins privés et cœurs d'îlots ; protéger et intensifier le patrimoine naturel ; recours aux espèces locales ; protéger et favoriser les espaces d'agriculture urbaine;
- 3/ Développer la présence de l'eau en ville : la Seine comme élément structurant de la trame bleue ; favoriser le développement d'une trame bleue ; retrouver l'eau en surface et l'inclure dans le paysage;
- 4/ Contribuer à la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

MESURES MISES EN OEUVRE

Le schéma de trame verte et bleue a été construit selon une succession d'ateliers de travail, alternant des temps en comité restreint et des temps en présence de tous les participants, ainsi que des temps de compléments ou de validation internes aux services, et des temps de synthèse ou d'élaboration du groupement. Ce schéma a été construit en plusieurs étapes et en considérant les enjeux validés ensemble dans le cadre de la révision du PLU et de l'étude NPRU du centre-ville. Il a permis de dresser un état des lieux qualifié et partagé des espaces éligibles à la trame verte et bleue de Vitry qui répondent aux critères définis en amont. Ce schéma a vocation à rester évolutif, de manière à pouvoir être complété selon l'avancement des projets à l'étude et selon l'évolution du contexte et des aspirations des vitriots. Les critères et indicateurs ont été définis à partir des enjeux et principes validés par le PLU, l'étude de TVB dans le cadre du NPRU et de l'étude de la TVB Sud de Vitry. Ainsi, un espace est éligible pour la TVB de Vitry-sur-Seine s'il répond aux critères obligatoires ou bonifiants.

Les cartes de l'État Initial de l'Environnement et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été construites selon une succession d'ateliers de travail, dans la continuité de l'étape 1 de l'étude : alternance de comités restreints, d'ateliers en plénière, des temps de compléments ou de validations internes. .

La concertation a intéressé les partenaires de l'État, la préfecture ayant centralisé les avis, et les habitants par voie de concertation puis de l'enquête publique.

La Trame Verte et Bleue a ainsi pour finalité de :

- Préserver et conforter les qualités paysagères de Vitry;
- Conjuguer nature et ville pour le cadre de vie et le bien-être au quotidien;
- Préserver la biodiversité.

Un diagnostic de terrain a permis de dresser la liste des arbres et alignements remarquables en lien avec le CD94. 8 cônes de vue ont été inscrits dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation par secteur. Chaque OAP comprend des éléments de TVB au sens d'espaces verts ouverts ou à ouvrir au public ; plusieurs principes sont posés : l'aménagement de noues d'infiltration ; végétalisation des berges ; lutte contre l'étalement urbain (protection des jardins, classement des espaces verts en zone N, légère réduction des droits à construire en zone UD).

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Les critères de mesure de l'impact sont le maintien ou hausse de : l'indice biologique MOS ; du nombre

d'arbres remarquables, du linéaire d'alignement, de l'occupation du sol en espaces verts, de l'état écologique de la Seine, de la qualité des masses d'eau souterraines, une baisse générale de la température diurne et nocturne en ville incluant la réduction des îlots de chaleur et une amélioration de la qualité de l'air.

L'impact de cette inscription de la trame verte et bleue sur la biodiversité n'est pas encore constaté puisque la validation du PLU en conseil territorial n'est effective que depuis le 15 décembre 2020. Les 3 principaux résultats attendus peuvent être résumés ainsi : connaître - valoriser - enrichir. On peut décliner les résultats attendus comme suit :

- la connaissance du potentiel de la ville en termes de biodiversité ordinaire et remarquable, notamment suite à l'identification de 5 sites majeurs pour la biodiversité;
- l'identification et la préservation des corridors écologiques et des ruptures;
- la connaissance des espèces protégées et mesures à prendre pour leur préservation;
- la détermination des enjeux et traduction dans les projets d'aménagement, grâce à la prise en compte obligatoire des éléments du PADD dans tous les projets de la ville.

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)

Contact

Florence DIALLO, chargée de projets Ecologie urbaine

01 46 82 81 45

florence.diallo@mairie-vitry94.fr